



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projets de Révisions Allégées n°1, n°2 et n°3 Du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays Sostranien

Par arrêté n°20260126b en date du 26 janvier 2026, le Président de la Communauté de Communes du Pays Sostranien a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique conjointe relative aux projets de révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Sostranien.

Durée de l'enquête

Du lundi 16 février 2026 (09h00) au vendredi 20 mars 2026 inclus (17h00), soit 33 jours consécutifs.

Le siège de la Communauté de Communes du Pays Sostranien (10 rue Joliot Curie 23300 La Souterraine) est désigné comme siège de l'enquête publique.

Objet de l'enquête

L'enquête publique conjointe porte sur :

- La révision allégée n°1 du PLUi du Pays Sostranien consistant au reclassement d'une exploitation agricole située en zone Naturelle (N) vers une zone Agricole (A) sur la commune d'Azérables ;
- La révision allégée n°2 du PLUi du Pays Sostranien consistant au classement en zone Ub des parcelles issues de la redéfinition des limites territoriales des communes de Saint-Léger-Bridereix et de Colondannes et la correction d'une erreur matérielle sur la commune de Saint-Léger-Bridereix ;
- La révision allégée n°3 du PLUi du Pays Sostranien consistant au reclassement d'une zone Agricole (A) en zone Naturelle touristique (Nt) sur la commune de Vareilles.

Consultation du dossier d'enquête

Les dossiers sont consultables durant toute la durée de l'enquête :

- à la **Communauté de Communes du Pays Sostranien**, siège principal de l'enquête publique (10 rue Joliot Curie – 23 300 La Souterraine) du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- dans les lieux suivants, désignés comme lieux de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels :
- **Mairie d'Azérables** : Mairie – 3 rue des Erables 23160 Azérables ;
- **Mairie de Saint-Léger-Bridereix** : Mairie – 8 le Bourg 23300 Saint-Léger-Bridereix ;
- **Mairie de Vareilles** : Mairie – 2 rue de la Mairie 23300 Vareilles.

Ces dossiers d'enquête publique pourront également être consultés pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Sostranien à l'adresse suivante : <https://www.pays-sostranien.fr>

Le dossier peut également être consulté sur un **poste informatique** au siège de la Communauté de Communes aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Evaluation environnementale

Les projets de révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du PLUi du Pays Sostranien sont soumis à évaluation environnementale. Les dossiers d'évaluation environnementale sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Pays Sostranien et dans le dossier d'enquête, aux lieux de l'enquête.

Les avis de l'autorité environnementale peuvent être consultés au siège de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, sur le site internet de l'autorité environnementale <https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews> et dans le dossier d'enquête, aux lieux de l'enquête.

Présentation des observations

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique sont accompagnés d'un **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées. Chaque lieu d'enquête dispose d'un registre d'enquête pour faciliter l'expression du public.

Les observations peuvent également être adressées **par courrier**, à l'attention de la Commissaire Enquêtrice, au siège de la Communauté de Communes, 10 rue Joliot Curie 23300 La Souterraine.

Enfin, le public pourra adresser ses observations à l'adresse électronique enquete.publique.plui.sostranien@cco23.fr

Commissaire enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné, par décision E25000126 / 87 PLUi 23 en date du 05 janvier 2026, Mme Marie-Françoise MARCON en tant que commissaire enquêtrice titulaire et Mme Odile LABAS-BERTHOLET en tant que commissaire enquêtrice suppléante.

Accueil du public :

Dans le cadre de cette enquête publique conjointe, la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur les trois projets de révisions allégées du PLUi du Pays Sostranien dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires suivants :

- le lundi 16 février 2026 de 09h00 à 12h00 au siège de la Communauté de Communes ;
- le mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Vareilles ;
- le vendredi 06 mars 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Saint-Léger-Bridereix ;
- le jeudi 12 mars 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Azérables ;
- le vendredi 20 mars 2026 de 14h00 à 17h00 au siège de la Communauté de Communes.

Consultation du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice

A l'issue de l'enquête, le rapport ainsi que les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an, au siège de la Communauté de Communes du Pays Sostranien et seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes <https://www.pays-sostranien.fr>

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, les révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal éventuellement modifiées pour tenir compte des différents avis, pourront être approuvées par délibération du conseil communautaire.

Information :

Toute information concernant les dossiers pourra être demandée auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, 10 rue Joliot Curie 23300 La Souterraine, tel : 05 55 63 91 11, courriel : urbanisme@cco23.fr.